

Année 2021 – Rapport statistique général

Conformément à l'article 14.4 du Code, à côté, des contrôles à proprement parler dont vous pouvez trouver un aperçu des chiffres, par discipline sportive, dans notre page Chiffres et statistiques, veuillez trouver ci-dessous un rapport statistique général des autres éléments en lien avec le contrôle du dopage, pour l'année 2021.

Obligations de localisation :

Cette rubrique porte sur le nombre de manquements aux obligations de localisation de la part des sportifs d'élite de catégorie A (RTP) du groupe cible de l'ONAD Communauté française :

- 6 contrôles manqués et 4 manquements aux obligations de transmission d'informations sur la localisation ont été constatés.

En ce qui concerne les AUT :

Cette rubrique porte sur le nombre d'autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) qui ont été demandées, acceptées, refusées ou dont le dossier a été clôturé pour une autre raison :

- 22 demandes d'AUT ont été introduites ;
- 12 demandes ont été octroyées ;
- 7 demandes ont été introduites alors que les conditions pour une demande n'étaient pas remplies (il ne fallait pas demander d'AUT).
- 1 demande d'AUT a été refusée ;
- 2 dossiers ont été clôturés parce qu'ils étaient incomplets ou que le sportif a changé de traitement, ne nécessitant plus d'AUT.

En ce qui concerne les RAA et les VRADS :

Cette rubrique porte sur le nombre de résultats d'analyses anormaux (RAA) reçus et sur le nombre de violations des règles antidopage (VRADs) avérées et constatées par la Commission interfédérale disciplinaire en matière de dopage (CIDDD), l'instance disciplinaire compétente en Communauté française :

- 9 RAA ont été reçus par l'ONAD suite à des contrôles qu'elle avait effectués ;
- 8 VRADs ont été constatées et ont donc été avérées suite à une décision disciplinaire de la CIDDD ;
- 1 RAA n'a pas donné lieu à une VRAD car une AUT a été octroyée.